

9-10-11 JUILLET 2021

CONCOURS
CHASSEUR-SAUTEUR
BRONZE

Équitation Sansoucy 2





Équitation Sansoucy
470 route 241
St-Joachim de Shefford
J0E 2G0, Québec



Comité organisateur

Directrice de concours

Florence Sansoucy-Gendron
450 531-8446
flo.sansoucy@hotmail.ca

Secrétaire

Carole Sansoucy
450 531-3447

Officiels

Juge sauteur

Ann Perrault

Dessinateur de parcours

Violaine Savard

Photographe

Tom Von Kapherr

Maréchal-ferrant (sur appel)

Antoine Vigneron
438-357-8894

Juge chasseur

Louise Larin

Commissaire

Diane Chasle

Vétérinaire (sur appel)

Johanne Longtin
450-777-6770

Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne au: <http://entries.showmanagementsystem.com>.

Toutes les personnes présentes sur le site devront avoir été enregistrées à l'avance auprès du secrétariat par le biais d'un formulaire pour chaque écurie (Annexe 1). On y retrouvera la liste de votre équipe de compétition avec les noms et numéros de téléphone des entraîneurs, palefreniers, cavaliers ainsi que leurs accompagnateurs (un par cavalier). Chacune de ces personnes aura rempli et signé le formulaire RARDR (Annexe 2) et l'aura joint à la liste ci-haut mentionnée. Vous pourrez faire parvenir ces formulaires au: flo.sansoucy@hotmail.ca

Le paiement peut se faire par virement interac au 450-531-3447, en argent comptant ou par chèque à l'ordre de Équitation Sansoucy. Dans les trois cas, veuillez identifier clairement le nom de la cavalière et du cheval pour lesquels le paiement s'applique.

Aucun remboursement ne sera émis après la date limite d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire. Un tel remboursement ne s'appliquerait qu'aux classes et non aux frais d'écurie et d'administration. C'est la politique d'annulation de l'AERE qui s'applique et toutes les inscriptions sont soumises à ce règlement.

L'administration se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription qui dépasserait la capacité maximale du concours.

Date limite: 4 juillet 2021

*50\$ de frais de retard pour les inscriptions tardives.

Arrivée des chevaux le vendredi à partir de midi.

Frais de compétition

Classes	20\$ par classe	Boxe 1 jour	50,00 \$ (n'inclut pas de nuit)
Réchauffement	10\$ par passage	Boxe 2 jours	70,00 \$ (une nuit)
Frais anti-dopage	4\$ par cheval	Boxe 3 jours	90,00 \$ (deux nuits)
Frais d'administration	25\$ par cavalier	Ripe	8\$ par sac

Horaires préliminaires

Vendredi 9 juillet Début 13h Fin à 18h	13h #60 Réchauffement 0.75m 14h #61 Réchauffement 0.90m 15h #62 Réchauffement 1m 15h30 #63 Hauteurs libres
Samedi 10 juillet Début 8h	#27 Sauteur ouvert 0.75m, barrage immédiat #28 Sauteur ouvert 0.75m, speed #29 Sauteur ouvert 0.75m, barrage immédiat #32 Sauteur ouvert 0.90m, barrage immédiat #31 Sauteur ouvert 0.90m, speed #30 Sauteur ouvert 0.90m, barrage immédiat #33 Sauteur ouvert 1m, barrage immédiat #34 Sauteur ouvert 1m, speed #35 Sauteur ouvert 1m, barrage immédiat #39 Équitation Sauteur **changement de parcours (environ 1h)** #65 Réchauffement 18" #66 Réchauffement 2'3" #67 Réchauffement 2'6" #68 Réchauffement 2'9" #69 Réchauffement 3'
Dimanche 11 juillet Début 8h* *sujet à changement selon l'achalandage	#50 Chasse école (en carte ouverte) #4-5 Chasse entrainement obs. #6 Chasse entrainement plat #1-2 Chasse poney obs. #3 Chasse poney plat #13 Équitation junior C obs. #14 Équitation junior C plat #41 Médaille poney <i>*Les épreuves #1,2,13 et 41 seront tenues en carte ouverte</i> #53 Épreuve école étrivières courtes #24-25 Étrivières courtes obs #26 Étrivières courtes plat #52 Épreuve école nouveaux cavaliers #21-22 Nouveaux cavaliers obs. #23 Nouveaux cavaliers plat #7-8 Chasse enfant/adulte obs. #9 Chasse enfant/adulte plat #17 Équitation junior A/adulte obs. #18 Équitation junior A/adulte plat #40 Médaille AERE <i>*Les épreuves #7,8,17 et 40 seront tenues en carte ouverte</i> #15 Équitation junior B obs. #16 Équitation junior B plat #10-11 Chasse enfant/adulte modifié obs #12 Chasse enfant/adulte modifié plat #19 Équitation enfant/adulte modifié obs. #20 Équitation enfant/adulte modifié plat #42 Médaille enfant/adulte modifié <i>*Les épreuves # 10,11,19 et 42 seront tenues en carte ouverte</i>

Installations et services

Une **cantine** vous proposera des repas rapides, collations et breuvages le samedi et le dimanche. Vous aurez accès à de l'eau potable. Des **toilettes chimiques** seront à votre disposition. Un **vétérinaire** et un **maréchal ferrant** seront disponibles sur appel et un secouriste sera sur place pendant le déroulement des classes.

Toutes les aires d'entraînement sont en sable. Une aire de longe est à votre disposition. Veuillez noter que la **ripe** n'est pas fournie et que certains boxes ne contiennent pas de buvette. Politique de premier arrivé, premier servi pour les boxes. **Débarquement:** Une zone de débarquement pour les chevaux est prévue à l'arrière de l'écurie, une fois la barrière refermée.

Règlements:

- Il est strictement interdit de fumer près des bâtiments ainsi que près des chevaux.
- Les enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas nuire.
- Le numéro doit être porté par le cavalier ou le cheval et être visible en tout temps.
- Le port du casque protecteur est obligatoire.
- Un cheval maximum par boxe.
- Pas de cheval sans surveillance dans une remorque ou attaché à celle-ci.
- Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination

Protocole Covid-19

Ne vous présentez pas à la compétition si vous éprouvez des symptômes, si vous êtes atteint de la Covid-19, si vous êtes dans l'attente d'un résultat de test ou si vous avez été en contact avec une personne symptomatique ou placée en isolation en raison de la Covid-19.

Le port du masque sera obligatoire dans les écuries et le manège intérieur. Il est aussi requis de le porter aux abords de la cantine, aux entrées des manèges et lors de la marche du parcours. Le masque devra également être porté à l'extérieur lorsque la distance de 2 mètres n'est pas maintenue de façon continue entre les occupants de résidences différentes sauf si ils sont assis. Nous vous suggérons d'apporter vos chaises et vos désinfectants ou lingettes pour les surfaces touchées ou objets partagés (boyaux, brouettes..).

Jusqu'à nouvel ordre, aucun visiteur ne sera accepté pendant l'événement.
Aucun ship-in ne sera accepté, tous les chevaux doivent avoir un boxe.

Règlements de réchauffement

- Les participants doivent se procurer un ou des droits de passage.
- Le participant ou l'entraîneur doit prendre un ordre de passage auprès du "In Gate".
- 3 minutes par coupon à partir du moment où il entre dans le manège.
- Pour refaire un parcours, il faut obtenir un nouveau droit de passage et reprendre toutes les étapes ci-haut mentionnées.

Merci à nos commanditaires



F.G. Edwards Inc.

12, McCurdy
West-Brome, QC.

450-263-2008 - fgedwards.net

"Depuis 1928, Votre magasin rural / Since 1928, Your Country store"...



Énoncé de principes Canada Équestre

Le concours hippique Équitation Sansoucy II est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, 308 promenade Legget, bureau 100, Ottawa (Ontario) K2K 1Y6 et est assujéti aux règlements de CE. Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE. Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujétis aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujéti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

Canada Équestre (Fédération Équestre Nationale du Canada) encourage le respect des principes de traitement sans cruauté des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.

À cet égard, il s'engage à :

- Tenir compte, en premier lieu et dans toutes ses activités, du bien être des chevaux, quelle que soit leur valeur.
- Exiger que les chevaux soient traités avec la bonté, le respect et la compassion qui leur sont dus et ne soient jamais traités avec cruauté.
- Veiller à ce que les propriétaires, les entraîneurs et les participants ou leurs agents prodiguent à leurs chevaux et à ceux qui leur sont confiés pour diverses raisons tous les soins nécessaires durant leur manipulation, leur traitement et leur transport.
- Assurer un bien-être continu aux chevaux en recommandant la tenue d'examen vétérinaires à intervalles réguliers et en conférant avec les professionnels des soins vétérinaires et les officiels des concours dans le but d'atteindre l'application de normes supérieures en matière d'alimentation, de soins de santé, de confort et de sécurité dans le traitement courant prodigué aux chevaux.
- Fournir des renseignements à jour sur le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés et d'autres initiatives de santé et de bien-être équin.
- Continuer d'appuyer la recherche scientifique relative à la santé et au bien-être équin.
- Exiger des propriétaires, des entraîneurs et des participants qu'ils prennent connaissance et respectent les règlements des organismes dont ils relèvent et les règlements de l'industrie relatifs à tous les concours équestres.
- Etudier, réviser et élaborer les règles et règlements des concours dont l'objet est de protéger le bien-être des chevaux. La norme d'évaluation d'une conduite ou d'un traitement est établie en fonction de ce qu'une personne possédant les connaissances et l'expérience en compétition et dans les méthodes d'entraînement de chevaux estime être une conduite ou un traitement cruel, abusif ou inhumain.
- Tout cheval inscrit à une épreuve lors d'un concours peut être sélectionné pour un contrôle antidopage alors qu'il se trouve sur le site de l'épreuve (A602.5)